Complément au règlement de la grande salle d'Orzens

TARIFS DE LOCATION

1. Préambule

Ces tarifs sont valables pour toutes les locations dès 2028 et toutes les nouvelles locations 2027 dont la réservation est faite après la date de publication de cette tabelle de tarifs. L'ancien tarif reste valable pour les locations 2026 et les réservations 2027 réalisées avant cette date.

2. Capacité des salles

Espace		Nombre de personnes assises Spectacle/assemblée	Nombre de personnes attablées Repas
Salle de spectacle	parterre	250	28 tables de 6 personnes = 168 personnes
	balcon	50	-
Salle de conférence	Sans zone bar	100	12 tables de 6 personnes = 72 personnes
	Avec zone bar	-	16 tables de 6 personnes = 96 personnes

Les chaises et tables devront être placées à un minimum de 120 cm des murs, escaliers et tout élément fixe (ligne verte sur le plan annexé). Les sorties de secours doivent être laissées libres de tout objet en permanence.

3. Tarifs de location

Location		Coûts indigènes	Coûts externes
L'entier de la grande salle, y c. salle de conférence et cuisine	L'entier de la grande salle	Sur demande	CHF 1'200.-
	Supplément pour préparation dès 13h30 le jour avant la location	CHF 200.-	
Salle de conférence et cuisine	Rez-de-chaussée	Sur demande	CHF 600.-
Caution		CHF 250.-	
Conciergerie (sur demande)		CHF 50.-/h.	
À l'heure (uniquement pour cours hebdomadaires)	Salle de spectacle, rez sup.	CHF 30.-/h	
	Salle de conférence, rez inf.	CHF 30.-/h	

Le tarif de location comprend deux visites après signature du contrat. Toute visite supplémentaire sera facturée au tarif de conciergerie (CHF 50.-/heure).

Afin de favoriser le développement des associations et des groupements locaux de notre commune (jeunesse, chœur mixte, théâtre, etc.), la Municipalité offre la possibilité de convenir d'un arrangement particulier avec chacun d'entre eux.

Municipalité d'Orzens, **10 novembre 2026**